

# *La CRESSE*

*Bulletin Municipal*

*2008*



*Joyeuses fêtes...*

*... et Bonne Année 2009*



## A RETENIR

*Dimanche 11 janvier 2009  
à 16 heures*



*Salle Polyvalente*

*Toute la population est conviée  
par Madame le Maire  
et les membres du Conseil Municipal  
à partager la galette des rois.*



*Nous vous attendons nombreux*



### CHERS CRESSOLS

*C'est à l'aube d'une année pleine d'espoirs que je m'adresse à vous aujourd'hui. Sachez que le Conseil Municipal et moi-même sommes conscients d'une situation que l'on ne cesse de nous répéter "difficile" et qui à terme risque de nous toucher. C'est donc avec vigilance que les affaires de la commune seront traitées.*

*Mais au-delà de ce paysage il y a la vie qui continue pour nous tous, une vie simple, une vie de famille qui nous rassemble autour d'un bon feu de bois. L'année 2009 qui s'annonce sera placée sous le signe de la solidarité, de l'équité et de la proximité. Trois mots qui résument l'ensemble de nos valeurs. Soyons solidaires les uns des autres c'est ensemble que nous construirons l'avenir de nos enfants.*

*C'est pour cela que je remercie du fond du cœur tous les CRESSOLS, qui se dévouent tout au long de l'année pour animer bénévolement les diverses associations. Merci encore à tous ceux qui oeuvrent au quotidien auprès de nos aînés pour leur offrir ce rayon de soleil qu'ils méritent.*

*L'année 2008 a rassemblée la population autour de l'inauguration de grands travaux dans le cœur de village. Cette année devrait voir des aménagements sur le quartier de Mailhosque, voirie et abords. Goudronnage de la route du Puech à Mailhosque.*

*Notre village au cours des dernières années a vu de nouvelles maisons s'implanter, d'où de nouveaux "Cressols" je leur souhaite à tous bienvenue à LA CRESSE. J'ai pu constater combien ils se sont déjà bien impliqués dans les diverses associations et plus particulièrement auprès de l'école, lieu de vie essentiel de notre village.*

*L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous leurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour vous tous CRESSOLS et tous ceux qui vous sont chers.*

LE MAIRE  
Danièle VERGONNIER

# INAUGURATION DES TRAVAUX DE LA CRESSE

## LE 29 AOÛT 2008



Avant travaux



Après travaux



**Danièle VERGONNIER**  
 Maire de La Cresse  
 Conseiller Général du Canton de Peyreleau  
 Présidente du Comité Départemental du Tourisme

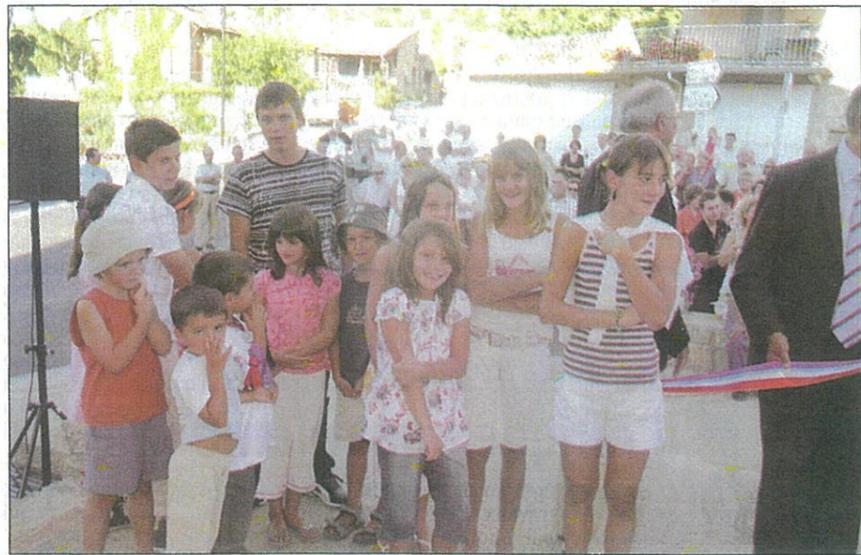
et le Conseil Municipal  
 sont heureux de vous convier à l'inauguration des  
 travaux d'aménagement du village

**Le vendredi 29 août à 18 h 00**

Un cocktail clôturera l'inauguration



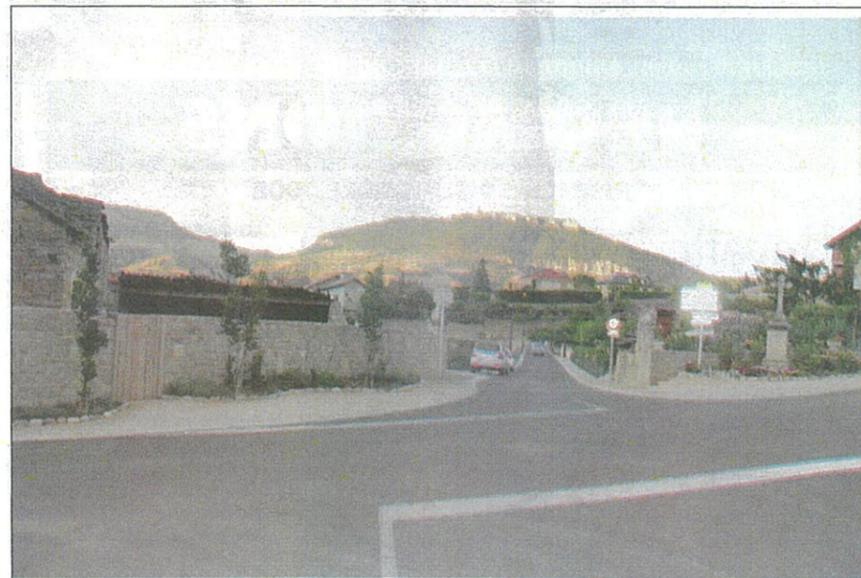
# Images de l'inauguration



COMME LES ADULTES, les enfants étaient nombreux à assister à cette inauguration



DES HABITANTS ATTENTIFS. C'est devant le tout nouveau parvis de l'église que se sont déroulées les interventions



L'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES donne une très belle perspective sur le site de Fontaneilles.

A La Cresse

# Inaugurations groupées



C'est devant le parvis de l'église qu'ont eu lieu toutes les interventions.

Il y a bien longtemps que le village de La Cresse n'avait eu droit à la visite de tant de personnalités. A l'exception du sous-préfet, absent pour devoir de réserve, tout ce que compte le Sud-Aveyron de personnalités politiques était présent, vendredi soir, aux côtés de Danièle Vergonnie, maire de la commune. Le nouveau président du Conseil général de l'Aveyron, Jean-Claude Luche et l'ancien, Jean Puech, le nouveau député, Alain Marc et l'ancien Jacques Godfrain sans oublier l'actuel prési-

dent de la Communauté de communes, Millau Grands Causses étaient présents ainsi que les maires du canton et du canton voisin. Une présence d'importance pour une manifestation qui l'était tout autant puisque c'était en quelque sorte la fin de treize années de travaux divers qu'elle concrétisait. En effet plutôt que d'inaugurer à chaque fin de chantier, Danièle Vergonnie et le conseil de La Cresse ont fait le choix d'attendre la fin de l'ensemble des réalisations pour le faire. Et la liste est impres-

sionnante même si tous les travaux ne sont pas visibles à l'œil nu et pour cause puisque certains concernent l'assainissement des réseaux d'eau dans les quartiers du Puech et de Mailhosques. Des travaux qui n'ont pas été sans poser de problèmes de circulation et de nuisances aux habitants mais le résultat est là désormais. A l'inverse, un autre chantier tout aussi important est bien visi-

**«La commune reste le creuset dans lequel se forge une communauté de vie»**



Le groupe «Les Lavandes du Sauveterre» a animé l'apéritif qui a suivi l'inauguration.



ble au regard du passant, celui de l'enfouissement des réseaux électriques qui permet au village de mettre en valeur l'architecture de ses maisons et de son environnement.

Autre chantier à mettre dans cette liste, l'aménagement du quartier du Plô ainsi que celui d'un point de vue sur le Tarn. Des travaux sur l'église de Saint-Martin de Pinet ainsi que dans le bâtiment de l'école ont été évoqués dans son intervention par Danièle Vergonnie. Le réaménagement du bâtiment scolaire ayant permis de lui redonner une nouvelle jeunesse mais surtout d'accueillir 35 enfants avec la création de deux postes d'enseignants. Et ce n'est pas le moins important pour un village comme La Cresse. Et si la jeunesse a été au centre des préoccupations du conseil municipal dans ce

programme, les anciens n'ont pas été oubliés avec la rénovation de la salle du four communal. Enfin les derniers chantiers ont concerné l'aménagement de la traverse du village entre Peyreleau et Paulhe ainsi que celui de la réfection du devant de l'église avec un accès pour les personnes à mobilité réduite.

C'est d'ailleurs sur ce parvis qu'avaient pris place toutes les personnalités à l'heure des interventions. L'occasion pour le premier magistrat de remercier toutes les collectivités qui ont participé au financement de ces travaux. Etat, Conseil régional Midi-Pyrénées, Conseil général de l'Aveyron, Communauté de communes Millau Grands Causses, Sivom sans oublier le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Le montant total de ces travaux s'élève à 2 millions d'euros.

Cette inauguration a aussi été l'occasion pour les intervenants de mettre en avant le travail réalisé sur l'ensemble du village et d'en féliciter le conseil et son maire, Danièle Vergonnie. Pour sa part Guy Durand n'a pas manqué de féliciter son prédécesseur, Jean-Luc Gayraud pour l'aide apportée à

totallement déconnectés du terrain. La réalité, dans un département rural comme l'Aveyron, c'est que la commune reste le creuset dans lequel se forge une communauté de vie. C'est l'espace dans lequel les solidarités s'expriment de façon très efficace. » Le président du Conseil général a souligné également dans son intervention l'importance de la qualité du cadre de vie qui est une des composantes du développement et de déclarer à cette occasion: « J'ai souhaité que le développement durable soit au cœur de nos réflexions. C'est une priorité, avec le poids financier que cela peut représenter pour les collectivités lorsqu'il s'agit de l'assainissement par exemple. La ligne de force que j'ai fixée dès mon élection à la présidence du Conseil général c'est de tout mettre en œuvre pour assurer ou restaurer si besoin l'équilibre entre les territoires aveyronnais. Le 29 septembre prochain notre assemblée décidera de nouvelles orientations qui seront traduites concrètement dans le budget 2009 ». Une année 2009 qui verra le lancement d'un nouveau projet à La Cresse avec celui de la Maison de la



LE TRADITIONNEL RUBAN TRICOLORE a fait des heureux chez les jeunes du village.

ces réalisations. De son côté, Jean-Claude Luche en a profité comme le fera quelques minutes plus tard, Jean Puech, pour souligner l'importance de l'entité communale: « A entendre certains (ndlr : rapport Atali), il faudrait rayer les communes de la carte de France. Elles seraient trop nombreuses, pas assez performantes au nom de critères

# TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2008

Dans l'optique de valoriser le hameau de Caylus et de sécuriser son accès au public, le belvédère du site a été équipé d'une barrière de sécurité en fer forgé fabriquée et posée par l'entreprise POURQUIE, en collaboration avec les Bâtiments de France, permettant désormais de profiter du panorama sur la vallée du Tarn en toute sécurité.



## Accès belvédère :

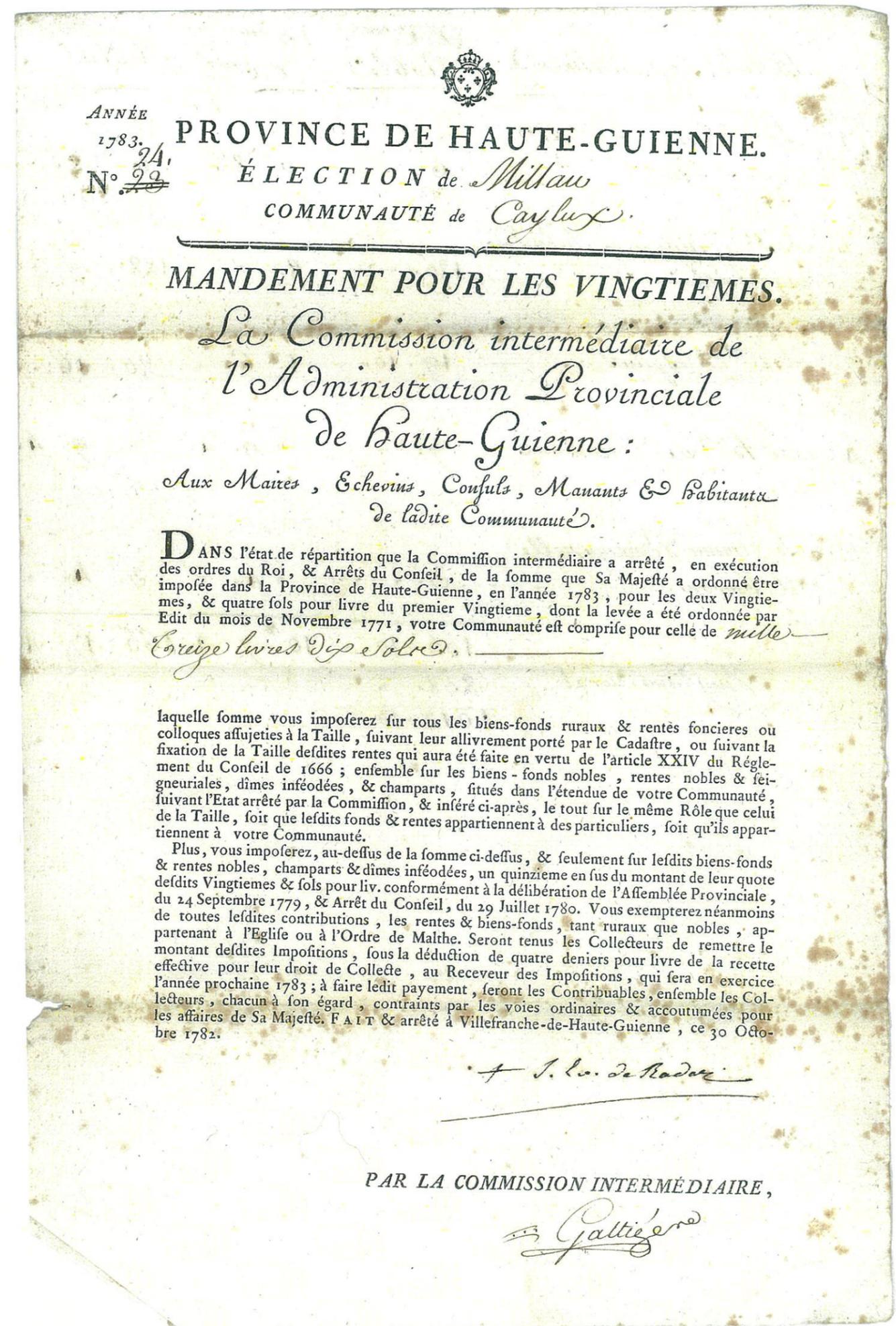
L'accès pédestre au belvédère a été aménagé et balisé par les associations locales Lo Bartas et Los Adralhans.



## Mur d'enceinte :

Le mur d'enceinte à l'entrée du hameau, qui présentait un risque d'éboulement, a été purgé et consolidé par l'entreprise CHARLET.

MONTANT DES TRAVAUX : 7 415,20 € TTC



# ETAT CIVIL

Arrêté au 27 novembre 2008

## NAISSANCES COMMUNES

Néant.

## NAISSANCES HORS COMMUNES

- Baptiste, Jean, Marcel POUJOL-VALETTE
- Armand, Jean, Adrien REMIZE

*Félicitations aux parents, et longue vie aux bébés.*

## DECES

- Madame Jeanne BERNARD décédée le 29 février 2008 à LA CRESSE
- Madame Fernande, Emilienne, Françoise PAILHAS décédée le 22 mars 2008 à ALBI.
- Madame Julia, Maria, Fernande, ROBERT née BAUDOUNET décédée le 27 mars 2008 à Rivière-sur-Tarn.
- Monsieur Louis, Georges, Albert SEVERAC décédé le 9 juillet 2008 à MILLAU
- Monsieur Marcel, Marius, Antoine RABIER, décédé le 23 septembre à MILLAU

*Nous présentons nos condoléances à toutes les familles endeuillées.*

## MARIAGES

- Stephen, Yves, Gérard FROGER et Mélanie, Julie, Anaïs ROBERT le 5 juillet 2008.
- Sébastien, René, Gabriel PAULHAC et Claire, Aurélie, PEZET le 6 septembre 2008.
- Daniel GAUZY et Gisèle CASTAN le 30 août 2008 à REQUISTA
- Laurent CROUX et Carine REY le 27 septembre 2008 à AUCH (GERS)



*Mélanie Robert  
et  
Stéphen Froger*

*Gisèle Castan  
et  
Daniel Gauzy*



*Claire Pezet et Sébastien Paulhac*

*Carine Rey et Laurent Croux*





# Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2004 à 2008

## Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009<sup>1</sup>

### Commune de la Cresse

Population municipale :	301
Population comptée à part :	6
Population totale :	307

### 1. Définition des catégories de la population<sup>2</sup>

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - communautés religieuses ;
  - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

<sup>1</sup> Après parution préalable du décret d'authentification au Journal officiel.

<sup>2</sup> Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.



## 4. Le calcul de la population comptée à part

La population comptée à part de votre commune comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est calculée à partir des informations suivantes :

- pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : l'indication de la commune de résidence personnelle sur le bulletin collecté dans la communauté située dans l'autre commune ;
- pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurant dans la liste B des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les élèves mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune : le recensement des communautés de votre commune ;
- pour les élèves mineurs présents dans un logement ordinaire autre que leur résidence familiale : les renseignements figurant dans la liste C1 des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les personnes rattachées administratives non recensées dans la commune : les listes des préfectures.

La population comptée à part est mise à jour tous les ans au fur et à mesure des enquêtes annuelles de recensement.

## 5. Le calcul de la population totale

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

## 6. Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

### Commune de la Cresse

#### 1. Population recensée en 2004 : 300

- dont : - ménages : 300  
- communautés : 0  
- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

#### 2. Population municipale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 301

- dont : - ménages : 301  
- communautés : 0  
- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0  
- mariners : 0

#### 3. Population comptée à part au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 6

#### 4. Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 307



## LES ASSOCIATIONS



L'année 2008 s'achève et l'A.C.V.C adresse tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année qui arrive à tous les habitants de la Cresse.

En 2008, les membres de l'A.C.V.C vous ont permis de profiter d'une belle fête estivale, qui comme toujours s'est fort bien passée, d'un quinzaine automnal qui remplit la salle polyvalente d'un public toujours fidèle, des cours de gymnastiques dispensés aux courageuses amatrices de sport en salle, d'un concert de FRANCIS CABREL, et par un dimanche ensoleillé une sortie pédestre autour de notre beau village.

La petite, petite mais combien précieuse équipe de l'A.C.V.C remettra son dynamisme au service de notre collectivité en 2009 .

*Bonne Année à toutes et à tous*



## L'ÉCOLE DE LA CRESSE

*L'année 2008 s'achève et avec elle son lot de temps froid, neigeux et venteux, un "vrai hiver" s'annonce.*

*L'année scolaire, elle, s'est terminée en juillet avec une représentation théâtrale créée et jouée par les enfants ;représentation qui mettait fin à trois années de projet théâtre avec la compagnie Mollotof qui a su enjouer et ravir nos élèves. Merci encore à eux.*

*Une nouvelle période scolaire de trois ans a donc débuté en septembre sous le signe de l'environnement et de sa protection, plus précisément le tri des déchets et la pollution pour cette année scolaire.*

*De nombreuses activités sur ce thème occupent grandement nos chères têtes blondes. Notamment certaines qui auront pour but de sensibiliser les familles à l'avenir de notre planète !*

*Notre école est bien vivante et bien portante, encore pour quelques années espérons-le !*

*Les enfants de l'école de La Cresse et l'équipe éducative vous adressent leurs meilleurs vœux.*





Association Locale ADMR  
de CAUSSES & VALLEE DU TARN

Maison des Services -  
Place du Mûrier - 12520 AGUESSAC

Tel / Fax : 05.65.61.07.29  
E-mail : [admr.causses@wanadoo.fr](mailto:admr.causses@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :  
Du LUNDI au VENDREDI  
De 8H à 12H et de 13H30 à 17H30  
(fermée le MERCREDI après midi)



Agrément Qualité "Services à la personne" N°FR091007/A/D12/Q/074



L'ADMR c'est ...

... le service à domicile  
auprès des personnes fragiles,  
isolées, handicapées, de tous âges.

Mais également,  
auprès de personnes jeunes, actives  
qui veulent s'affranchir des tâches  
ménagères et consacrer plus de temps à  
leurs enfants, leurs loisirs,  
leur qualité de vie !

L'ADMR c'est aussi :

- ↳ l'aide aux Familles
- ↳ l'aide au retour à domicile  
après hospitalisation
- ↳ la garde d'enfants à domicile
- ↳ le portage de repas à domicile
- ↳ l'accompagnement transport  
pour vos courses, vos loisirs...



# AMIS PECHEURS CRESSOLS

Quelques lignes sur notre A.A.P.P.M.A. (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) qui comprend trois communes :

**Rivière-sur-Tarn - La Cresse - Mostuéjols**

Vente de permis pour la saison 2008 :

- 67 permis majeurs,
- 15 mineurs 12 à 18 ans
- 46 enfants de - de 12 ans,
- 74 permis vacances,
- 25 journaliers,
- 1 permis femme.

Les permis pris sur l'A.A.P.P.M.A. de Rivière-sur-Tarn, La Cresse, Mostuéjols dans nos points de vente laissent un pourcentage remis par la fédération de pêche de l'Aveyron à notre Association.

Pendant la saison de pêche, il a été lâché 1500 truites (arc-en-ciel).

Une journée sera organisée le 4 Avril 2009 pour le nettoyage des berges du Tarn.

Vous êtes tous invités à nous rejoindre (pêcheurs ou non pêcheurs) vous aurez plus d'informations par voie d'affichage.

Des actions sont en projet par l'A.A.P.P.M.A. pour essayer d'améliorer la faune aquatique, qui est très fragile.

La saison écoulée a été relativement bonne.

Il y a toutefois encore beaucoup à faire pour assurer la protection de la truite, en commençant par les frayères et les alevins trop souvent victimes de la pollution ainsi que des prédateurs, tels que les cormorans et les hérons.

Il y a le pêcheur qui, lui aussi, peut-être considéré comme un prédateur s'il n'est pas discipliné. C'est ainsi que le quota de dix ne doit pas forcément être un objectif à atteindre. Si avec quatre poissons on peut faire "un plat" il faut s'arrêter ou, mieux, continuer à pêcher mais en remettant à l'eau. Ceci doit être la nouvelle conception de notre sport préféré.



La porte est ouverte aux bénévoles qui voudraient rejoindre notre société de pêche.

**L'A.A.P.P.M.A. de  
Rivière-sur-Tarn, La Cresse, Mostuejols  
vous souhaite une bonne et heureuse année 2009.**

*Bonne pêche pour la saison à venir.*

Gérard TREMOLET



« L'un de nos services peut  
vous changer la vie »

■ C'est une particularité des associations locales ADMR :  
**Votre interlocuteur est bénévole et cela change tout !**  
Il a le temps de vous écouter et de vous expliquer.  
Il fait partie de votre environnement.  
Avec vous, il étudie les services dont vous avez besoin et  
organise sans attendre toutes les interventions.

**MEILLEURS VŒUX  
DE SANTÉ PAIX  
ET BONHEUR  
POUR 2009**

Que votre besoin soit  
ponctuel ou régulier,  
**ENSEMBLE,**  
nous trouverons la solution  
qui vous convient le mieux.  
**Contactez nous !!!**

- Actif
- Jeune
- En couple
- Handicapé
- Retraité
- Fatigué
- Moins jeune
- Célibataire
- En pleine forme



■ Aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, techniciennes  
d'intervention sociale et familiale (TISF), aides  
soignantes, infirmières coordinatrices ...  
**Nos professionnels prennent le relais !**  
Ils sont salariés de l'association et assurent les services  
à domicile, chacun dans leur spécialité.

■ Bénévoles et salariés n'ont pas choisi  
leur association ADMR par hasard.  
Ils partagent ses valeurs humaines :  
**le respect de la dignité et de la  
liberté de chacun.**  
Ils sont à votre écoute, fidèles à  
l'association, et vous accompagnent  
pour longtemps, c'est encore une  
particularité de votre association  
locale ADMR.

ADMR Avec 1 200 000 heures d'interventions,  
l'ADMR en Aveyron c'est :

- > 10 000 personnes aidées
- > 1 800 salariés
- > 1 000 bénévoles
- > 51 associations locales
- > 1 fédération départementale basée à RODEZ

**50 % du coût de nos services  
est déductible de vos impôts**

# LES CAPRICES DE LA MÉTÉO

## Le temps qu'il fera :

L'évolution du temps et l'atmosphère ont préoccupé les philosophes de la nature depuis la Grèce ancienne. Toutefois l'étude scientifique des phénomènes atmosphériques - la météorologie - n'a commencé qu'à la fin de la Renaissance, au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand ont été développés les instruments pour mesurer les variations de température, de pression et d'humidité.

Dans les premiers kilomètres d'altitude, l'air dans lequel nous respirons et vivons, est perpétuellement en mouvement, agité par la chaleur solaire. C'est la perpétuelle turbulence de cette basse couche de l'atmosphère - la troposphère - qui produit tout les phénomènes que nous appelons : "le temps", des calmes et chauds jours de l'été aux violentes tempêtes de l'hiver.

Une connaissance empirique des conditions atmosphériques et l'emploi d'instruments simples suffisent pour prévoir le temps à l'échelle locale. Mais qu'en était-il pour nos aïeux ? Eux, fins observateurs qui regardaient le ciel au coucher et au lever car ils vivaient au rythme du soleil ou rythme circadien. L'alternance lumière obscurité est le synchroniseur principal des rythmes circadiens. Leur existence dépendait du temps ; viticulteurs, arboriculteurs, éleveurs, travailleurs de la terre vivaient en osmose avec la nature. Ils ont appris depuis des siècles que le monde qui les entoure donne toutes sortes d'indices sur l'évolution du temps. Transmis de génération en génération, les présages se portent sur des observations comme la couleur du ciel, l'attitude des animaux, la réaction de certaines plantes etc ... Ces croyances populaires ressortissent plus à la superstition qu'à la science ; pourtant, une partie d'entre elles est fondée sur une observation attentive des phénomènes naturels et donne parfois une prévision relativement précise. Des variations imperceptibles de l'air affectent les plantes, les animaux ; un changement dans leur apparence ou dans leur comportement peut-être le signe d'une modification prochaine du temps. Afin de conserver cet enseignement nos aïeux ont su décrire ces présages au travers de dictons et de proverbes dans une langue familière: le patois.

## 1- Les phénomènes météorologiques :

### - Le vent

L'air qui forme l'atmosphère est perpétuellement agité et les masses d'air qui se déplacent ainsi constituent le vent. Les vents sont causés par l'inégalité des pressions atmosphériques. Pour en désigner la direction, on a recours à la rose des vents comprenant les points cardinaux et leurs intermédiaires. La girouette tourne dans le vent pour nous en indiquer la direction. En pays chrétiens, les girouettes ont souvent la forme d'un coq et ont ornées le clocher des églises dès le IX<sup>e</sup> siècle après J.C. Elles étaient censées rappeler le coq qui chanta trois fois avant que l'apôtre Saint Pierre renie le Christ.

Les vents régionaux ont reçu des noms locaux en patois qui rappellent leur origine ou leurs propriétés.

### vent d'ouest :

"*bén dé Bourdèous*", vent de Bordeaux, vent humide qui amène généralement la pluie, en hiver la neige, au printemps le grésil.

### vent de nord-ouest :

"*bén dé mountogno*", vent de montagne, il a les mêmes caractéristiques que le vent d'ouest. C'est avec ce vent qu'arrive les premiers froids.

### vent de nord :

"*bén dé bise*", vent de bise, froid en hiver, frais en été, procure toujours un ciel serein, il assure le beau temps quand il succède immédiatement au vent de sud. En hiver, lorsque le Massif Central et les Cévennes sont couvertes de neige, les vents de nord, nord nord est et nord-est amènent les froids les plus rigoureux et les plus fortes gelées. Dans la première partie du printemps, ils produisent des gelées tardives ; fin septembre, début octobre, ils sont accompagnés de gelées précoces.

### vent d'est :

"*bén d'olto*" ou "*lo gibrat*", vent d'autan ou vent du givre, perce assez rarement en Aveyron. Il est froid et violent. S'il tourne au sud-est l'air devient chaud, lourd et humide. C'est avec le vent de sud-est que se forme les orages qui éclatent en avril et mai.

### vent de sud :

"*bén del mietchour*", "*bén dé mori*" ou "*bén dé mar*", vent du midi, vent marin ou vent de la mer, il règne avec le plus de continuité au moment des équinoxes. Il est généralement très violent, doux en hiver, chaud et orageux au printemps et en été. Il alterne avec les vents de sud-ouest ou de sud-est. Les pluies abondantes des vents de sud ou de sud-est, le débordement des rivières est à craindre. Il est appelé localement: "*lo bén dé mori del Tarn*"

le vent marin du Tarn. En été, on voit régner le vent solaire, "*bén soulédré*". Ce vent suit le cours du soleil et augmente de force à mesure que cet astre s'élève au dessus de l'horizon. Le matin, il souffle de l'est ; à midi, du sud ; le soir, du couchant et se fixe au nord pendant la nuit pour recommencer le lendemain à parcourir avec une égale régularité les mêmes directions. Vent chaud et sec, il fait d'autan plus de mal à tous les végétaux, en général, qu'il les prive par son excessive sécheresse de la bienfaisante rosée de la nuit.

### - Les nuages

Malgré leurs formes si capricieuses et si changeantes, les nuages ont été rapportés à quatre types nettement tranchés:

- les cirrus (nuages en filaments ou fibreux)
- les cumulus (nuages arrondis ou en boule)
- les stratus (nuages étalés ou en couche uniforme)
- les nimbus (nuages noirs, confus, d'où tombe généralement la pluie)

Complétés par six types intermédiaires.

- 1- les cirrus (altitude 11 à 12.000 m.)
- 2- les cirro-stratus (altitude 10 à 11.000 m.)
- 3- les cirro-cumulus (altitude 9 à 10.000 m.) donne le ciel moutonné
- 4- les alto-stratus (altitude 8 à 9.000 m.)
- 5- les alto-cumulus (altitude 7 à 8.000 m.) donne le ciel pom-melé
- 6- les strato-cumulus (altitude 6 à 7.000 m.)
- 7- les cumulus (altitude 4 à 5.000 m.)
- 8- les cumulo-nimbus ( 2 à 3.000 m.) nuages d'orage, pluie et grêle
- 9- les stratus (1.000 à 2.000 m.) présages les pluies ou les neiges persistantes
- 10- les nimbo-stratus (700 à 1.000 m.) voisins du sol, sont les brouillards élevés qui ne donnent pas de pluie.

Il est intéressant de distinguer les formes des nuages car elles nous donnent d'utiles indications pour la prévision du temps. En général, si l'on en excepte les stratus, les nuages à formes divisées ou en boules (cirrus, cirro-cumulus, alto-cumulus, strato-cumulus et les cumulus d'été à forme arrondie) se présentent par les beaux temps ; au contraire les nuages étalés ou en voile (cirro-stratus, altostratus, nimbus, cumulo-nimbus et les formes déchirées de cumulus) accompagnent ou annoncent le temps pluvieux.

### - La pluie

La vapeur d'eau atmosphérique ne se condense directement en pluie que très rarement ; presque toujours elle passe par la forme intermédiaire de brouillard ou de nuage. Les gouttelettes qui forme ces derniers ne se maintiennent en suspension dans l'air qu'en raison de leur faible dimension. Si elles viennent à se réunir pour former des gouttes plus grosses, leur poids les entraîne jusqu'au sol, alors il pleut. La dimension des gouttes de pluie est très variable:

- la bruine, le diamètre des gouttelettes est inférieur à 1/ 10 mm.
- pluie d'orage, le diamètre des gouttes est supérieur à 5 mm.
- la goutte de pluie varie en général de 1 à 3 mm.

### - Le brouillard

Lorsque la vapeur d'eau atmosphérique se condense dans l'air qui la contient, il se produit un brouillard ou un nuage selon que la condensation se produit au voisinage du sol ou à une altitude élevée. Les brouillards sont formés de particules liquides ou gouttelettes en suspension, dont le diamètre est en moyenne de 2/100 mm. Lorsque les gouttelettes sont assez grosses, le brouillard mouille ou il coule.

### - La brume

Il ne faut pas confondre avec les brouillards, un phénomène très différent qui est fréquent avec le beau temps et qu'on appelle brume ou brouillard sec. Tandis que le ciel est au zénith, les objets qui sont à l'horizon sont plus ou moins masqués par un voile qui trouble et diminue leur visibilité.

On n'est pas exactement fixé sur la nature et l'origine de la brume. Il paraît probable qu'elle est causée par l'agitation de l'air provenant de la différence de température du sol et de l'atmosphère ambiante ; les filets d'air qui s'élèvent, dévient irrégulièrement les rayons lumineux dans tous les sens et leur ensemble crée un milieu trouble.

### - La neige

Au coeur de l'hiver, des rafales de neige peuvent venir des mêmes nuages gris qui, en été, provoqueraient des averses bienvenues. Pour qu'il neige, l'air doit être suffisamment froid afin que les flocons atteignent le sol. La neige fraîche peut contenir jusqu'à 95% d'air et se comporter comme un isolant, protégeant le sol des températures plus basses. En moyenne 30,5 cm. de neige sont équivalent à 25 mm. de pluie.

### - La grêle

Véritable fléau pour ceux qui vivent de la terre. Ce sont les cumulo-nimbus (situés entre 2 et 3.000 m. d'altitude) qui sont à l'origine de ces orages violents d'été pouvant produire la grêle.

Artières J. dans "Millau à travers les siècles" nous cite une note:

La pieuse mais dangereuse pratique de sonner les cloches en temps d'orage, subsista pendant tout le moyen âge et fut prohibée par un arrêté du parlement de Toulouse du 14 juillet 1786.

"*L'expérience fait sentir depuis longtemps l'abus des sonneries pendant les orages ; il n'est pas d'année, et particulièrement celle-ci, où les accidents multipliés ne prouvent combien l'effet qu'elles produisent est contraire à celui qu'y attachent des idées fausses et superstitieuses. C'est vainement que les pasteurs des paroisses ont cherché, par leurs exhortations, à déraciner de l'esprit crédule du peuple ce préjugé qui attachait au son des cloches et à la vibration qu'elles occasionnent l'avantage de dissiper la nue ; les catastrophes arrivées sus ses yeux des carillonneurs écrasés par la foudre, des clochers abattus, des églises entraînées par leur chute, n'ont pas vaincu sa résistance ; la simplicité des habitants de la campagne ne leur a pas permis d'entrevoir que l'éclat du son des cloches mises à la volée ne peut qu'occasionner dans l'atmosphère une révolution propre à faire fendre la nue, surtout lorsqu'elle se trouve perpendiculaire et à une petite distance.*"

*La cour fait très-expresses inhibitions et défenses à tous carillonneurs ou autres de mettre, en temps d'orage, les cloches à la volée, et leur permet seulement d'en tinter une seule lorsqu'il faudra appeler les fidèles à l'église, à peine de 25 livres d'amende pour la première fois, de 50 livres pour la seconde et de plus forte peine s'il y échoit.*

*Comme conséquence de cette interdiction, le sonneur des cloches de Millau demanda une augmentation de gages de 20 livres, attendu que la défense faite de sonner les cloches en temps d'orage le privait du produit de la quête en blé et vin qu'il avait coutume de faire."*

Le 29 juin 1443, le 4 septembre 1473, la foudre tomba sur le clocher de l'église de Millau lors de la sonnerie des cloches pour écarter la grêle.